

Johanna Seban Publié le 09/12/2019.

Créer un tiers-lieu : comment se lancer quand on n'y connaît rien



ILS AGITENT LE GRAND PARIS – Un espace de coworking, un lieu d'échanges, un repair café : les projets de tiers-lieu ont de quoi séduire ceux qui s'intéressent au dynamisme de leur territoire. Mais par où commencer ? Explications en six points clés.

Parce qu'ils proposent de nouvelles façons d'échanger ou de travailler, parce qu'ils sont un formidable terrain de jeu pour expérimenter les usages de demain, parce qu'ils dynamisent les territoires et soutiennent, souvent, les valeurs de l'économie sociale et solidaire, les tiers-lieux ont la cote. Mais comment s'y prendre pour en ouvrir un ? Quelles sont les aides possibles, les ressources disponibles et les pièges à éviter ? Petit guide pratique à l'attention de ceux qui seraient tentés par l'aventure.

1 – Définir clairement son projet

« Dire *“tiers-lieu”*, rappelle Stéphane Vatinel, à la tête de l'agence Sinny&Ooko (la Cité fertile, la Recyclerie...), *c'est comme dire “magasin”. Un magasin, ça peut être aussi bien une épicerie qu'un supermarché... Bref, ça peut vouloir dire plein de choses, tout comme tiers-lieu.* » Il convient donc d'abord de définir le type de tiers-lieu qu'on envisage de créer : cowork, fablab (tiers-lieu mettant à disposition des outils industriels ou numériques), tiers-lieu culturel, repair café... Une fois le projet précisé, reste à trouver... le lieu ! Pas de tiers-lieu sans lieu physique. Celui-ci devra, idéalement, être ouvert sur la rue, accessible à tous.

2 – S'inscrire dans un territoire

Maud Schweblin, coordinatrice du Campus des tiers-lieux chez Sinny&Ooko, souligne ensuite la nécessité d'étudier le territoire sur lequel on compte s'implanter. « *Parce que l'idée du tiers-lieu est de répondre à des usages d'une communauté, il s'inscrit dans un territoire. Il faut donc savoir quels sont les besoins sur ce territoire, répertorier ce qui existe, connaître le tissu associatif, la population.* » Décortiquer la liste des associations qui existent sur son territoire est un bon point de départ, autant pour obtenir une photographie du paysage que pour anticiper des échanges possibles. « *La notion de coconstruction est très importante dans le tiers-lieu,* poursuit Maud Schweblin. *Une personne qui porte un projet autour de la parentalité va aller voir le “tissu” famille, les écoles. Il faudra qu'elle cherche à intégrer ses interlocuteurs au projet, à créer une programmation avec eux.* »

3 – Profiter des expériences des autres

Autre conseil aux novices : parler avec des confrères. Si une association nationale est en cours de finalisation, des réseaux locaux ont déjà été créés pour permettre aux tiers-lieux de s'entraider et favoriser une dynamique régionale : la Coopérative des tiers-lieux en

Aquitaine, le Collectif des tiers-lieux d'Île-de-France, la Compagnie des tiers-lieux dans les Hauts-de-France... Contributeur de cette dernière, Sébastien Plihon insiste sur l'utilité des échanges. *« Mon premier conseil, c'est de s'inscrire à la mailing list locale des tiers-lieux. Cette liste est souvent portée par la Ville, l'agglomération ou une association. Cela permet d'être mis en contact avec les autres gérants et de poser des questions. »* La Compagnie des tiers-lieux a en outre créé un ensemble de ressources partagées. *« On a développé un logiciel de réservation de places de coworking et de la méthodologie en open source. Comme le cahier d'activités des tiers-lieux, qui recense des activités à faire pour construire son tiers-lieu : imaginer la gouvernance, le type de bien, etc. »*

“Attention ! Un tiers-lieu, c'est aussi beaucoup de conflits”

Cette série d'exercices est disponible en téléchargement. *« Je rencontre souvent des gens qui me disent “J'ai quitté mon boulot, je suis en quête de sens, je veux ouvrir un tiers-lieu.” Attention ! Un tiers-lieu, c'est aussi beaucoup de conflits, de problèmes. C'est pour les anticiper qu'on a imaginé ces outils numériques. »*

Deux autres recommandations de Sébastien Plihon : aller voir ailleurs et ne pas agir seul. *« Il faut, si possible, faire un tour de France pour voir les tiers-lieux qui marchent. Enfin, monter un tiers-lieu sans penser “communauté”, c'est le piège. Un tiers-lieu nécessite une grande énergie : l'amplitude horaire est énorme, car ce sont des lieux ouverts tout le temps. Il faut donc prévoir une équipe. Créer un tiers-lieu seul ou à deux, c'est le burn-out assuré. »*

4 – Trouver son modèle économique

Reste ensuite à définir la structure juridique du tiers-lieu et son modèle économique. Dans les deux cas, aucune formule unique : on trouve autant de scénarios que de tiers-lieux. Celui-ci pourra donc être une association, une SARL, un collectif informel, une entreprise individuelle, une société coopérative et participative... Idem pour le modèle économique, qui variera selon l'activité. Une constante, néanmoins : prendre en compte, à nouveau, les spécificités de son environnement. *« Chez Sinny&Ooko, explique Marie Floquet, directrice de la stratégie impact social et environnemental, notre modèle économique, c'est le café-cantine. Ce modèle est lié au territoire : nous sommes dans une métropole où les gens consomment. Dans une zone rurale, la fréquentation sera différente, mais il y aura peut-être un cadre magnifique qui permettra de faire du tiers-lieu un lieu d'accueil touristique. »*

Ce modèle économique est la clé du succès de la Cité fertile : les recettes générées par la restauration financent la programmation culturelle, qui, gratuite, permet la fidélisation

d'une communauté. En somme, la formule magique du tiers-lieu culturel. *« Le café-cantine nous permet d'instaurer ce que nous qualifions de lien libre avec le public : un lien non monétisé, non marchand. Le public vient pour un brunch, mais ne paye pas sa place de cinéma, ou de concert. Ce qu'il vit est à contre-courant de ce qu'il peut vivre par ailleurs, qui est systématiquement monnayé. »*

Pour Sébastien Plihon, le modèle de financement du tiers-lieu est un modèle hybride. *« Le tiers-lieu a ses recettes propres d'abord, issues de la restauration, du coworking ou du fablab. Mais il ne faut pas oublier la valorisation du bénévolat, très important dans ce type de lieu. Enfin, parce qu'il sert à revitaliser un secteur, le tiers-lieu peut bénéficier de subventions. »*

5 – Repérer les aides

Communes, agglomérations, Régions, État : les possibilités d'aides financières sont nombreuses, d'où l'importance de s'informer. *« Beaucoup de communes ou de collectivités font aujourd'hui des appels à projets pour de l'occupation d'espace »*, développe Maud Schweblin. L'État a ainsi lancé le plan Action cœur de ville pour redynamiser les villes : au sein de ce programme, les villes sont notamment amenées à se positionner sur le fait de vouloir monter un tiers-lieu. Se renseigner, donc, pour savoir si son territoire est bénéficiaire.

Autre soutien possible, le gouvernement a lancé, en juillet, dans le cadre du programme Nouveaux lieux, nouveaux liens, un appel à manifestation d'intérêt pour soutenir la création de trois cents « fabriques de territoires ». Soit 45 millions d'euros, débloqués en trois ans, pour financer le fonctionnement des tiers-lieux. Candidatures à déposer avant le 30 décembre.

L'urbanisme transitoire, enfin, est source d'opportunités pour les créateurs de tiers-lieux : pour les projets s'inscrivant dans une durée déterminée, les loyers des espaces proposés sont très avantageux. Ces dernières années, Gare & connexions ou Retail & Connexions, deux branches de la SNCF, ont lancé plusieurs appels à projet pour occuper des bâtiments de la SNCF (anciennes gares, entrepôts...).

6 – S'informer et se former

Pour toute information sur les tiers-lieux, le site Internet Movilab est une mine d'or. Ajoutons aussi le groupe Facebook « Tiers-lieux libres et open source » et les différents sites des structures régionales (la Coopérative des tiers-lieux, la Compagnie des tiers-lieux...).

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, enfin, les offres d'enseignement se développent. Dispensée dans les Hauts-de-France, en Aquitaine et en Loire-Atlantique, la formation

« *Piloter un tiers lieu* » propose d'enseigner le rôle de « facilitateur » de tiers-lieu, fonction « *à la croisée des chemins, entre le dirigeant, l'animateur territorial et le chargé de communication interne* ».

En janvier, Sinny&Ooko étoffera son offre – depuis 2017, son Campus des tiers-lieux a reçu cent quarante-quatre personnes en formation courte – en lançant son incubateur. À la clé, *une formation de six mois* pour aborder tous les aspects de la création d'un tiers-lieu, de l'élaboration d'une programmation jusqu'à l'exploitation, en passant par la recherche de fonds, les obligations légales...

« *La création d'un tiers-lieu fait aborder beaucoup de sujets*, conclut Maud Schweblin, qui recevra bientôt les candidats choisis pour suivre la formation. *Pour accueillir du public, il y a par exemple les normes ERP à respecter. Il y a aussi des normes pour la restauration. Il faut prendre cela en compte pour formaliser un budget d'investissement, en intégrant par exemple les travaux liés à la remise aux normes pour accueillir un public handicapé. C'est primordial que les futurs créateurs de tiers-lieux aient tous ces éléments en tête.* » Les futurs gérants de tiers-lieu ont jusqu'au 22 décembre pour *déposer leur candidature*.

SUR LE MÊME THÈME



Qui agite le Grand Paris ?

Actualité
2020

Voici les 30 lieux culturels qui vont faire bouger le Grand Paris en

Sortir Grand Paris

friches culturelles

Grand Paris

culture